

## Compte rendu réunion du 17 mai

### Télesiège de l'Homme de pierre : réunion d'information et de concertation avec les syndicats pastoraux

Etaient présents à cette réunion :

- Bernard GARNIER Président du GP des Ovins du Cézier
- Frédéric JEHAN Adjoint à la Mairie
- Régis SIMOND Maire
- Cathy JUZIAN Adjointe à la Mairie
- Yann ROUANET Avocat, rédacteur du dossier de servitudes montagne
- Valérie GIRAUD employée de Mairie
- Eric GOUAZE DGA technique la Belle Montagne
- Stéphane POUDEVIGNE la Belle Montagne
- Jean Luc BRUN Président du GP des Bovins de Risoul
- Jocelyn MATHIEU, chambre d'agriculture excusé
- Camille DELAUAUD CERPAM

La réunion a été organisée à la demande de la Commune de Risoul en partenariat avec la Société Risoul Labellemontagne, délégataire de service public des remontées mécaniques et des pistes afin de répondre à l'avis de la Chambre d'agriculture concernant le projet de réalisation du télesiège de l'Homme de Pierre. Ce télesiège devait être refait en 2018, les travaux auront finalement lieu entre 2022 et 2023 en fonction des accords obtenus et des différentes échéances. Il remplacera des aménagements existants qui seront retirés. <sup>2</sup>

Le projet a été présenté techniquement et cartographiquement par Monsieur Eric Gouazé, de LaBelle Montagne. Les aménagements du bas de la station n'impacteront pas le GP et son utilisation de l'alpage.

Les travaux portent sur la pose environ 17 pylônes avec 400 m<sup>2</sup> de fermetures par pylônes. Ce qui représentent 6 800 m<sup>2</sup> impactés seulement par les travaux pour les pylônes. Les techniciens estiment la durée des travaux à 1 mois environ. Cet aspect des travaux impacte le Groupement Pastoral des ovins du Cézier.

En ce qui concerne le haut de la station une piste sera aménagée pour permettre un meilleur accès à l'homme de pierre et cela représente une surface de 6000 m<sup>2</sup> ôté au GP bovins de Risoul.

Pour la bonne réalisation de ces travaux un abattage des arbres est prévu à l'automne.

Le troupeau du GP Ovin est présent sur l'alpage du 20 juin au 20 octobre. Il serait donc préférable que les travaux se fassent avant ou après cette période-là. Si cela n'est pas possible il serait intéressant de séparer les travaux en deux moitiés afin de ne pas les réaliser lors du passage des animaux sur la zone pastorale. La moitié basse est utilisée du 20 juin au 14 juillet et la moitié haute du 15 juillet jusqu'à début septembre.

Une attention particulière sera à apporter les jours où l'hélicoptère sera sur site pour lever les pylônes. Il sera primordial de prévenir éleveurs et berger afin qu'ils ne soient pas présents sur cette zone et

qu'ils aillent plutôt pâturer sur le vallon de l'autre côté de la station afin d'être le moins impactés possible par les allers-retours des hélicoptères.

Un point de vigilance est émis par le président du GP ovin concernant l'entretien et la végétalisation des zones après le chantier. Il est très important que des moyens et un suivi soient mis en place pour que les impacts des travaux sur la ressource pastorale soit la plus petite possible.

Une discussion autour des compensations possibles se met en place. Plusieurs pistes sont discutées la dont la construction d'une nouvelle cabane ou du débroussaillage.

En ce qui concerne la cabane, le quartier de Valbelle ne possède pas de cabane utilisée par le berger, or si une cabane était mise sur ce quartier cela permettrait de sortir de la station 1 mois et demi et dans un même temps cela réglerait des problèmes de multi usage au cours de la saison estivale.

La cabane limitrophe qui est en co-propriété avec Guillestre ne peut pas à ce jour être rénovée étant donné que Guillestre ne donne pas son accord pour ces travaux. Une piste concernant les cabanes des télésièges de Razis et Clos Chardon est émise par Labellemontagne. Ces cabanes pourraient être utilisées l'été par le berger.

Une visite terrain nous permettra d'approfondir ces options.

Par la suite, Maître Rouanet a expliqué les modalités relatives de servitudes « montagne ».

Il manque peu d'autorisations de passage des propriétaires pour permettre la réalisation de la remontée mécanique. Néanmoins, comme toutes les autorisations n'ont pas été obtenues par le maître d'ouvrage et la Commune, cette dernière a décidé de faire appel à Maître Rouanet, spécialisé sur ces questions pour établir un dossier de servitudes.

La procédure de servitudes montagne va permettre au maître d'ouvrage de survoler, défricher et effectuer des terrassements sur certaines parcelles. Le dossier est monté à la parcelle. L'instauration de servitudes n'implique pas l'abolition de la propriété privée des parcelles par rapport à la présence de la neige.

Les gares de départ et d'arrivée ne peuvent pas faire l'objet de servitudes, les terrains concernés doivent être acquis.

La procédure de servitudes va donner lieu à une enquête publique. En amont de cette enquête, les propriétaires recevront une notification d'enquête. En aval de l'enquête, les propriétaires recevront une notification de l'arrêté préfectoral et des impacts. La loi prévoit une indemnisation. Les propriétaires et exploitants doivent demander une indemnisation dans l'année qui suit l'instauration de la servitude.

Le télésiège de l'homme de pierre donnera lieu à une enquête publique conjointe portant sur le permis d'aménager, le défrichage et les servitudes en début d'été normalement.

### **Des vigilances restent présentes pour le côté pastoral :**

#### Quels chemins seront adaptés pour l'accès aux travaux ?

Réponse technique de La Belle Montagne :

- ➔ Aucun à priori sauf peut-être des empierrements localisés pour permettre le passage de quelques camions à gros tonnages (toupie béton et livraison de la Gare Amont)
- ➔ Eventuellement 1 ou 2 rectifications de virages trop serrés pour un camion de grande longueur

Quelle surface sera impactée par la création ou l'agrandissement des pistes ?

Réponse technique de La Belle Montagne :

- ➔ Pas de réel agrandissement de piste sauf à l'amont
- ➔ Une fouille de 10 à 15 mètres de large d'emprise (1,5 mètres après travaux), sur 1.500 mètres, pour pose de canons à neige et alimentation électrique sur la Combe de la Mayt

Quelles cabanes seront utilisables ?

- ➔ Réponse à la tournée terrain

Possibilité de mettre une nouvelle cabane à Valbelle dans une zone non avalancheuse ?

- ➔ Réponse à la tournée terrain

**Visite terrain programmée le 8 juin.**